



Un notaire peut il payer sur les sommes dus au vendeur une société de déménagement

Par **jmk**, le **26/02/2021** à **02:26**

Bonjour ,

Je souhaite avoir des réponses par rapport à une situation peu banal et qui concerne le déménagement du box de l'appartement que je viens de vendre mais qui contient toutes mes affaires personnelles.

J'ai demandé à un ami de s'en occuper et ce dernier m'avait donné son accord, joignant le nouveau propriétaire pour convenir avec lui de ce dimanche pour procéder au déménagement de mes effets personnels de son box.

Je viens d'apprendre ce matin que ce dernier ne pourra le faire n'ayant aucun moyens de locomotions.

C'est la seconde fois que j'essuie un refus de dernière minute et pensez bien que cela m'ennui autant que cela doit gêner également le propriétaire.

Je porte à votre connaissance que j'ai du gérer mon déménagement de la Polynésie Française vers la métropole en sus d'autres dépenses inhérentes à mon départ en plus des dépenses liées à la vente de ce bien.

Aussi, je me trouve dans un cas insoluble. Le notaire ne peut pas me faire le virement tant que le box n'est pas vidé et je le comprend, et moi je n'ai plus les moyens financiers d'engager la moindre dépense, ayant mes comptes dans le rouge, ce pourquoi, j'attendais ce virement expressément.

Comme solution fiable je ne vois que le concours d'une entreprise de déménagement qui assurerait ce déménagement.

C'est pourquoi, je voudrais savoir s'il est possible pour le notaire de payer sur les sommes qui me sont dues une entreprise qui se chargerait de ce déménagement.

Cela consisterait à ce que je joigne une entreprise de déménagement qui me proposerait un devis et que je j'adresserais au notaire pour règlement.

Pour en finir je ne vois que cette seule solution.

Est ce légal et le notaire peut il accepter une telle proposition

Très cordialement